

N° 4753⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

portant création du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(19.7.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 12 juillet 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant création du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 27 novembre 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 juillet 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

